

**LES RÉGIONS DU QUÉBEC
EN CRISE**

BILAN, ENJEUX ET VOIE DE SOLUTIONS

**JEAN TREMBLAY
Maire de Saguenay**

Novembre 2002

TABLE DES MATIÈRES

<u>INTRODUCTION</u>	3
1 <u>LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : BILAN D'UNE PRODUCTION</u>	4
1.1 <u>Bilan de la production en matière de développement local et régional, 1996-2001</u>	4
1.2 <u>Perspective d'avenir</u> : dépopulation et « <i>développement</i> »	9
2 <u>LES CAUSES</u>	11
2.1 <u>Les causes naturelles</u>	11
2.2 <u>Les causes décisionnelles</u> : la volonté politique, moteur du sous-développement régional au Québec	11
2.3 <u>Confirmation des orientations</u>	13
2.4 <u>Un complot contre les citoyens ?</u>	14
3 <u>LA CRISE COMME RETOMBÉE DU LAISSER-FAIRE OPTIMISTE ET MENSONGER</u>	16
3.1 <u>Une crise économique</u>	16
3.2 <u>Une crise politique majeure</u>	18
3.3 <u>Éléments de synthèse</u>	19
4 <u>ISSUE DE LA CRISE : ÉLÉMENTS DE SOLUTION</u>	21
4.1 <u>Qui peut contribuer à changer le cours des choses ?</u>	21
4.2 <u>Quoi faire ?</u>	22
4.3 <u>Comment amener les parlements provincial et fédéral à forcer la redistribution des fonds publics pour le bénéfice des citoyens de toutes les communautés régionales du Québec ?</u>	23
4.4 <u>Pourquoi faut-il le faire ?</u>	23
APPENDICE	24

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANNEXES

Annexe I : Le Québec de base et les régions ressources (Carte de l'OPDQ, 1973)

Annexe II

Dany Rousseau, « L'exode des jeunes en région est un mythe »

Martin Duval, « Génération réfléchie. La modération a bien meilleur goût »

Annexe III

INTRODUCTION

Un intellectuel renommé, traitant de développement, a écrit :

“Est-il besoin de dire qu’au niveau des provinces comme au niveau du gouvernement fédéral, on est encore très loin, non seulement du mot planification globale, mais surtout de la réalité. On est, pour autant, infiniment loin de la planification régionale ou du développement régional. Qu’est-ce en fait que le développement régional sinon l’application d’une politique de développement global dans un contexte précis et déterminé. Cette application, au niveau régional, d’une politique de développement global suppose une adaptation régionale des programmes généraux.”

Plusieurs trouveront ce texte actuel. Pourtant, il date d’une autre époque. C’est en 1971 que le regretté sociologue Gérard Fortin alignait ces idées toutes simples. Selon lui, le développement régional n’était pas autre chose que le fruit de l’application à des populations régionales d’une politique *basée sur le développement de tout l’ensemble*. C’était une époque où l’on concevait encore le développement comme *une croissance économique sans génération d’inégalités*. On était donc loin des concours de pauvreté et des marathons de problèmes pointus qui servent maintenant systématiquement à quémander les subsides de l’État.

Trente ans après Gérard Fortin, que constate-t-on par rapport au *développement de l’ensemble des régions qui, toutes ensemble, s’appellent encore le Québec* ? On constate que la réalité mesurable et les bilans exacts ne semblent pas encore être la base du travail de développement de nos gouvernants. On constate que la situation des régions loin de s’approcher d’un *développement de l’ensemble*, se caractérise par des écarts économiques qu’on ne retrouve dans aucune des autres provinces à l’ouest du Québec. On constate que ces écarts ont grugé dans la population jeune de plusieurs régions au point où celles-ci ont pratiquement perdu leur capacité naturelle de reproduction et sont désormais en **dépopulation**. On constate que depuis au moins 1986, ces faits sont connus des décideurs du Québec et que le gouvernement n’a pas encore jugé bon d’assumer à cet égard sa responsabilité. Aussi constate-t-on qu’il n’y a eu aucun redressement depuis lors. De plus, je constate que l’exercice bureaucratique auquel on m’a convié en vue du Rendez-vous national de régions qu’on ose appeler *ressources* était tricoté de manière à éviter de dire « les vraies affaires ».

On n’a donc pas affaire à un petit problème à faire régler par quelques bons administrateurs. On a affaire à un problème qui menace l’avenir du Québec : c’est un problème politique qu’aucune région ne pourra résoudre avec quelques oboles électorales. C’est peut-être la plus grande épreuve que la société québécoise aura jamais eu à traverser au plan de sa solidarité.

C’est cet ordre de préoccupations qui m’a décidé à vous livrer ici ma réflexion sur nos problèmes de développement et ceux d’autres régions, sur leur origine et sur la nature des solutions durables. Dans cet exercice, j’ai pu compter sur l’expertise et le dévouement de Messieurs Charles Côté et Daniel Larouche.

Jean Tremblay, maire de Ville Saguenay

1 LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : BILAN D'UNE PRODUCTION

Établissons d'emblée notre principe d'analyse : Logiquement, le développement des collectivités humaines s'observe à travers des *résultats* mesurables. À l'évidence, ces résultats découlent des activités réalisées par ceux qui ont la charge de faire du développement. Comme production, le développement *c'est ce que font les développeurs!* Ces derniers devraient, en principe, être responsables et imputables du résultat de leurs interventions en la matière.

1.1 Bilan de la production en matière de développement local et régional, 1996-2001

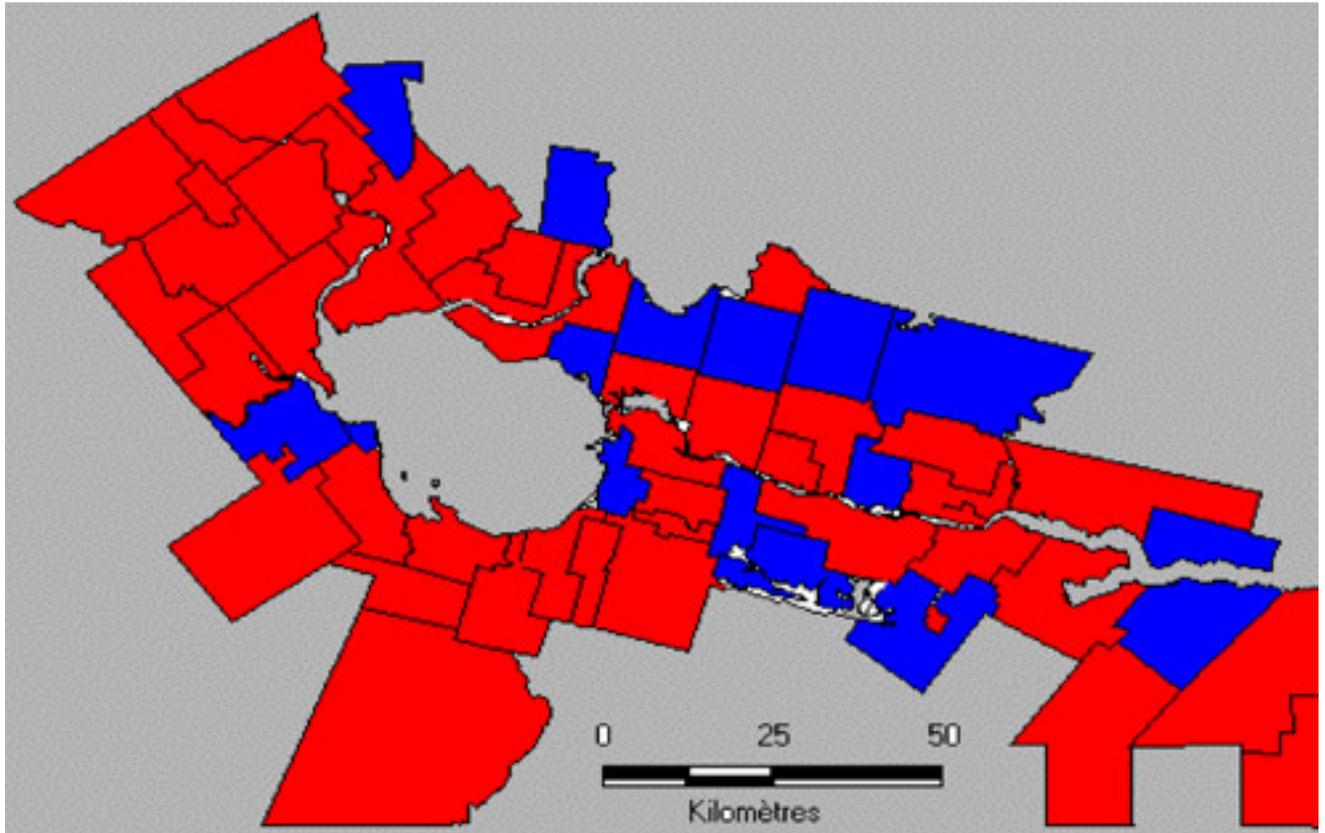
Dans ce contexte d'analyse, il faut réussir à expliquer pourquoi les activités de développement réalisées entre 1996 et 2001, au Saguenay–Lac-St-Jean et au Québec, se soldent par les résultats suivants :

Au Saguenay–Lac-St-Jean :

- Pour la première fois de son histoire, la population du Saguenay–Lac-St-Jean a subi une baisse absolue de ses effectifs : 8 370 individus en moins de cinq ans, soit une perte de 2,92 % de la population régionale.
- Les quatre MRC de la région ont connu une baisse démographique dans des proportions à peu près égales.
- Sur 57 municipalités, 41 municipalités (72 %) ont subi une perte démographique entre 1996 et 2001 : voir la figure 1.
- Ces 41 municipalités regroupent 90 % de la population régionale.
- Les territoires urbanisés sont affectés par ces baisses autant que les milieux ruraux.

Figure I

**MUNICIPALITÉS EN PERTE DÉMOGRAPHIQUE NETTE
ENTRE 1996 ET 2001 AU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**



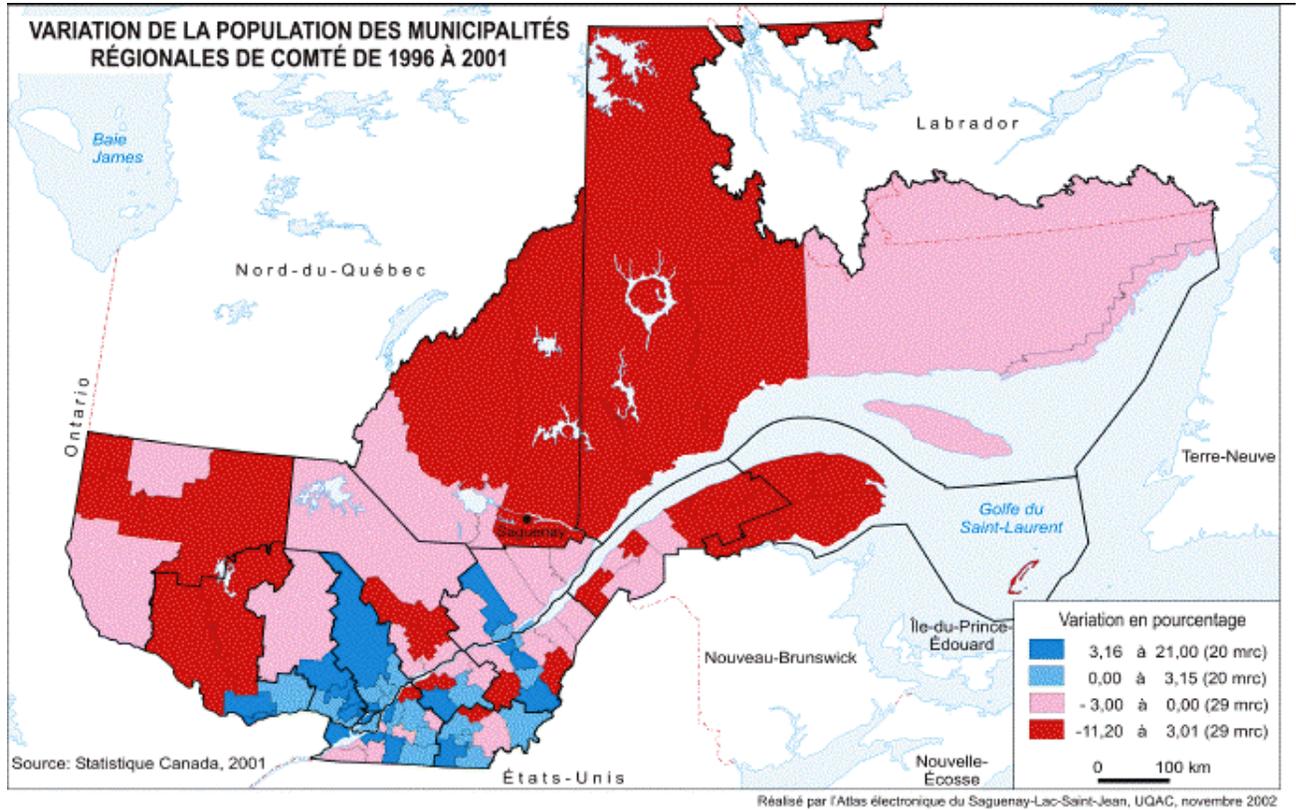
Ailleurs au Québec :

- Globalement, sur 99 unités géographiques qui subdivisent le Québec (96 MRC et 3 communautés urbaines), 58 unités ont subi une chute de population entre 1996 et 2001.
- Ces MRC en baisse démographique forment ensemble une superficie équivalant à 91 % de la portion habitée du territoire québécois ¹ : voir la figure 2.
- Tout comme le Saguenay–Lac-St-Jean, cinq autres régions ont amorcé une baisse démographique au cours de ces cinq années.
- Ensemble, ces six régions en baisse de population forment le territoire des « régions-ressources » : une zone habitée située au nord et à l’est du Québec.
- Ces régions en baisse de population représentent 80 % du Québec habité ². Elles voient leurs populations décroître ainsi :
 - la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : -7,84 %
 - la Côte-Nord : -5,36 %
 - l’Abitibi-Témiscamingue : -5,07 %
 - le Saguenay–Lac-St-Jean : -2,92 %
 - le Bas-St-Laurent : -2,64 %
 - la Mauricie et le Centre-du-Québec : -0,49 %
- Ensemble, ces six régions, contiguës et en baisse démographique, accusent une diminution de 2,83 %, contre une augmentation de 2,35 % dans le reste du Québec (soit sa partie sud-ouest). Globalement, le Québec s’est accru de 1,38 %.
- Trente-cinq des 37 MRC qui subdivisent ces six régions ont enregistré une baisse. Ainsi, à l’est de l’Estrie, seul un couloir rectiligne reliant l’agglomération de Québec à la frontière américaine, constitué de 8 MRC, échappe pour le moment à cette baisse générale.

¹ Sur les 1 357,812 km² qui composent le Québec, le territoire habité – toutes les régions à l’exception des régions 17, 18 et 10 – représente 615,905 km². La superficie des 58 MRC en baisse démographique rassemble plus de 90 % du territoire habité du Québec : 565,303 km² / 615,905 km².

² Les régions en baisse démographique regroupent 492,231 km², soit 79,92 % du Québec dit habité.

FIGURE 2



Ces résultats montrent qu'il ne s'est fait aucun développement dans la superficie du territoire québécois étiquetée « *régions-ressources* » et même au-delà des limites de ces régions. Bien au contraire! Ces résultats de l'intervention des développeurs révèlent qu'au cours de ces cinq années, les parties du territoire québécois touchées – incluant le Saguenay–Lac-St-Jean – ont atteint le stade de la *dépopulation*.

Ce stade de sous-développement est caractérisé par la prédominance chronique des facteurs qui font diminuer les populations (la mortalité et l'émigration) sur ceux qui les feraient augmenter (la natalité et l'immigration). Depuis fort longtemps, ce stade est connu, dans sa forme maligne, comme le point à partir duquel la désintégration sociale, politique et économique des collectivités devient « presque incurable »³. Or ce qui vaut pour les régions vaut aussi pour le Québec. C'est ainsi que la dépopulation du Québec est perçue comme un fait imminent et incontestable par des commentateurs qui, de l'extérieur de nos frontières, « s'intéressent » à l'avenir de la société québécoise.

« Les données du recensement canadien de 2001 sont catastrophiques pour le Québec. Et c'est avec des accents de jubilation sadique que le bien-nommé Peter Black exposait ce portrait démographique des plus noirs dans l'Ottawa Sun hier (de même que dans le New Brunswick Telegraph Journal). Selon lui, le "sombre nuage de la dépopulation flotte au-dessus du Québec". Black estime que ces données démographiques révèlent "un scénario cauchemardesque pour la classe des ingénieurs sociaux du Québec". Et Black de faire la liste des malheurs révélés : "Les régions québécoises se dépeuplent, peu d'immigrants s'installent au Québec, de moins en moins de Québécois ont des enfants et de plus en plus de gens quittent la province..." » A. Robitaille, « Le Québec veut-il vivre? », revue de presse parue dans Le Devoir, 16 mars 2002.

³ « Lorsqu'un État se trouve **dépeuplé** par des accidents particuliers, des guerres, des pestes, des famines, il y a des ressources. Les hommes qui restent peuvent conserver l'esprit de travail et d'industrie; ils peuvent chercher à réparer leurs malheurs, et devenir plus industriels par leur calamité même. Le mal presque incurable est lorsque la **dépopulation** vient de longue main, par un vice intérieur et un mauvais gouvernement. Les hommes y ont péri par une maladie insensible et habituelle : nés dans la langueur et dans la misère, dans la violence ou les **préjugés des gouvernements**, ils se sont vu **détruire, souvent sans sentir les causes de leur destruction**... Pour rétablir un État ainsi **dépeuplé**, on attendrait en vain le secours des enfants qui pourraient naître. » Montesquieu, L'esprit des lois 1748, XXIII, 28.

La *dépopulation* des régions qu'on veut « ressources » – et d'autres pans du territoire québécois – signifie que le nombre des naissances n'y compense plus les pertes attribuables aux *bilans migratoires négatifs et à la mortalité combinés*. Par exemple :

- Pour que la population du SLSJ demeure stable entre 1996 et 2001, il aurait fallu qu'on y enregistre 8 370 naissances de plus que les quelques 13 200 environ recensées entre 1996 et 2001⁴, soit 63 % de plus.
- Or ce déficit des naissances, il faut le souligner, n'est pas attribuable à la fécondité des femmes de la région, laquelle reste supérieure à la moyenne québécoise (*Portrait de santé - Le Québec et ses régions, 2001, INSPQ*); il dépend plutôt du fait que les effectifs de population en âge de procréer n'y sont plus assez nombreux pour assurer la reproduction naturelle de la population : résultat prévisible de l'exode sans remplacement des jeunes de 20 à 34 ans. De surcroît, ce déficit devrait perdurer et même augmenter au cours des années à venir, en raison de la hausse progressive de la mortalité attribuable au vieillissement de la population.

1.2 Perspectives d'avenir : dépopulation et « développement »

La *dépopulation* entraînera nécessairement et mécaniquement :

- Une perte progressive d'éligibilité des régions « en déclin » aux investissements publics dans les principaux champs de dépense de l'État provincial : notamment en santé, en éducation et en administration gouvernementale.
- Cette perte d'éligibilité se fera nécessairement au profit des régions qui subissent un accroissement de leur population.
- De là, on doit prévoir une diminution de l'*argent en circulation* dans les régions en attrition.
- De là, on doit prévoir aussi un déclin marqué des secteurs industriels impliqués dans les services privés des « régions-ressources »; ces secteurs représentent environ 50 % de toute leur main-d'œuvre régionale et dépendent essentiellement de l'argent déjà en circulation dans la région.

Cette situation de dépopulation marque aussi le début d'un affaïssement progressif des pouvoirs publics et privés dans les régions affectées, ces pouvoirs devenant de plus en plus impuissants à contrôler, à orienter le cours des événements en leur faveur et dans une direction acceptable pour les populations. En effet, à ce stade, les populations de consommateurs constituant l'essentiel du marché de ces pouvoirs économique et politique (et leur raison d'être) se soustrairont à leur influence en disparaissant progressivement, créant une situation de plus en plus critique pour ceux qui resteront captifs dans les régions en dépopulation.

⁴ Ce nombre correspond au nombre de personnes âgées entre 0 et 4 ans présentes au Saguenay–Lac-St-Jean en 2001 : à l'évidence, toutes sont nées après 1995.

Dans ce contexte, l'éventualité des pires scénarios apparaît plausible au plan social. Par exemple dans un futur plus ou moins lointain, l'État du Québec peut se retrouver confronté à une crise permanente provoquée à l'échelle de régions entières : les citoyens y seraient acculés à la nécessité de quitter leur région ou de périr, situation comparable au cas de Murdockville... mais à plusieurs centaines d'exemplaires. Dans tel climat, comment les cotes de crédit du gouvernement québécois résisteront-elles aux désordres sociaux devenus endémiques un peu partout au Québec?

2. LES CAUSES

2.1 Les causes naturelles

Les causes naturelles de l'état de fait décrit ici ont été écrites, vérifiées, démontrées et expliquées *ad nauseam* et ce, pour de longues périodes (30 ans) (CASF, 1986; Côté, 1991; Côté-Larouche, 2000). Ainsi, *il était su que* :

- Dans les territoires maintenant en dépopulation, l'exode *sans remplacement* des personnes en âge de *procréer* en viendrait à compromettre la capacité de remplacement naturel des populations, entraînant leur déclin démographique irréversible. Ceci se vérifie... actuellement!
- L'importance relative des bilans migratoires négatifs enregistrés dans ce segment des populations régionales – les géniteurs âgés entre 20-34 ans – varie de façon directement proportionnelle à l'importance *des écarts entre le niveau d'emploi de ces régions et celui des régions favorisées*. Ces bilans négatifs de personnes en âge de procréer varient donc de façon directement proportionnelle au degré de *sous-développement* des régions (et de façon inversement proportionnelle à leur degré de *surdéveloppement*).
- Ces écarts chroniques de niveau d'emploi étaient et sont aussi responsables, entre autres choses, des écarts de *niveau de revenu* et de *niveau de santé* entre les régions (Côté, Larouche, 2000). Était donc connue l'existence d'un état systématique de ségrégation et de discrimination entre les citoyens du Québec sur la base de leur région de résidence : les « régions-ressources » étant ainsi rendues *distinctes* du Québec de base ⁵.
- La chronicité des inégalités interrégionales prévalant au Québec est une situation qui perdure depuis une trentaine d'années au moins.
- Ce fait distingue fondamentalement le Québec de toutes les provinces canadiennes situées plus à l'ouest : l'ampleur des inégalités interrégionales y est de plusieurs fois inférieure à celle qui prévaut au Québec.

2.2 Les causes décisionnelles : la volonté politique, moteur du sous-développement régional au Québec

Puisque les constats commandant un changement de cap étaient disponibles et publiés, ni l'ignorance des faits touchant l'ampleur et la trajectoire des inégalités discriminant les populations régionales aux plans social, économique et politique, ni l'ignorance des conséquences où mènent ces inégalités qui perdurent sur plus de 30 ans, ni même l'incompétence académique ou administrative des responsables du développement local et régional, ne peuvent être prétextées pour

⁵ Voir la vision officielle du Québec mise de l'avant par l'OPDQ en 1973 sur la carte de l'Annexe 1.

expliquer la désintégration progressive et systématique de l'ensemble des « régions-ressources » qui forment l'est et le nord du Québec.

Seule une volonté politique constante, maintenue et agissant à un niveau supérieur, avec la complicité d'opérateurs dociles, peut expliquer pourquoi, en 30 ans, le Québec n'est pas parvenu, à l'encontre des provinces situées plus à l'ouest, à réaliser l'égalité des chances entre les citoyens, sans égard à la région où ils habitent. Seule une volonté politique *de ne pas* corriger la situation de sous-développement – prévalant déjà au début des années 1970 – peut expliquer l'absence de résultats (en matière de développement) qui se constate depuis plus de 30 ans dans les « régions-ressources », actuellement en désintégration.

En 1970, plusieurs économistes issus de la Révolution tranquille préconisaient, en matière d'économie politique, l'adoption par l'État d'une orientation axée sur la *croissance* de Montréal et de sa banlieue, sans égard au fait que cette orientation entraînerait la désintégration des autres sociétés régionales du Québec (Higgins, Martin, Raynauld, 1970). Cette orientation explicite consistait à sacrifier l'ensemble des régions du Québec pour permettre à la seule région de Montréal et de sa banlieue de s'accroître économiquement.

Au moment même où ces économistes recommandaient à l'État l'adoption de mesures menant à la désintégration des régions, d'autres intellectuels – plus discrets – faisaient observer que les mécanismes d'État menant à la fermeture de régions entières étaient déjà en place et qu'ils opéraient dans le sens de cette orientation (Fortin, 1971).

C'est à cette même époque que les organismes publics cesseront, ouvertement et définitivement, d'entretenir de véritables préoccupations en matière de développement local et régional; ces préoccupations furent recyclées en programmes de « bien-être », présentés sous le label électoralement rentable de « développement » (Fortin, 1971). C'est aussi à la même époque que des factions politiques comme le Parti québécois enchâssent cette même orientation au sein de leur programme électoral (PQ, 1970).

Comme le montrent à l'évidence les textes officiels de l'époque, *les décisions et orientations politiques* qui ont présidé aux résultats actuels en matière de sous-développement local et régional, ont été arrêtées en vase clos mais sans volonté décelable de cacher les choix. Ceci vaut pour les *orientations* menant explicitement à fermer les régions, pour les *mécanismes permettant d'y parvenir* et même pour les *effets prévisibles* découlant de ces choix. L'idée de « complot » ne s'applique donc pas à ce choix politique travesti en choix économique et arrêté à la fin des années 1960 : éliminer les régions sous-développées au profit des grands centres urbanisés du Québec. Perpétrées sans dissimulation par les élites politiques et leurs conseillers, ces décisions n'ont ni été portées à l'attention des citoyens, ni même débattues publiquement dans tous leurs tenants et aboutissants, comme l'aurait exigé le respect minimal des institutions démocratiques ou... la sagesse élémentaire.

2.3 Confirmation des orientations

Quelques années plus tard, en 1986, l'un des pères de cette orientation et ministre des finances sous un gouvernement antérieur, M. Jacques Parizeau, confirmait dans les termes les plus clairs, le rapport de *cause à effet* entre ces *orientations*, les *mécanismes* mis en place par l'État plusieurs années auparavant, et les *résultats* de deux déterminants mis en lumière dans les travaux de recherche (attribués au CASF, 1986) démontrant l'ampleur du processus de désintégration en œuvre au Québec, depuis 1971 au moins. Dans ses propos, Parizeau attirait spécifiquement l'attention sur les mécanismes déclencheurs de la désintégration des communautés : l'*emploi* et l'*exode sans remplacement des jeunes*! Référant aux constats qu'on lui avait présentés, M. Parizeau expliquait :

« Une telle constatation va beaucoup plus loin que les perceptions approximatives qui circulent depuis déjà fort longtemps. Leur caractère statistique est à ce point établi que l'on ne peut éviter de chercher des sortes de mécanismes déclencheurs de ce qu'il faut bien appeler la désintégration économique et sociale. Or, cette désintégration semble être basée sur quelques critères démographiques et avant tout économiques. La création d'emplois et le taux d'activité semblent être les sources essentielles qui permettent de séparer les groupes qui s'intègrent et ceux qui se désintègrent. L'impact démographique est d'ailleurs immédiat. Dans la mesure où un territoire voit apparaître des emplois, il draine des territoires avoisinants non pas seulement des travailleurs mais une population en âge de se reproduire, et en tout cas, les éléments souvent les plus scolarisés, les plus dynamiques, les plus novateurs. Et à partir de ce moment, les territoires en perte de population se désintègrent graduellement sur d'autres plans.

[...]

Il n'en reste pas moins que cet éclatement de la société territoriale du Québec pose un énorme défi à la fois au gouvernement et aux municipalités.

En désignant des capitales régionales et des sous-centres régionaux, en y concentrant l'essentiel de ses services administratifs régionalisés, de ses équipements d'enseignement, de santé et de services sociaux, le gouvernement a accentué l'éclatement, et la stabilisation de la population globale [du Québec] ne fera dorénavant qu'accentuer le divorce.

En effet, les communautés en désintégration finissent, comme le fait observer le Conseil des affaires sociales et de la famille, par davantage contribuer au financement des services publics gouver-

nementaux qu'elles n'en tirent de transferts économiques véritables. Le peu d'impôts qu'elles versent sert à payer des salaires et à créer des emplois ailleurs que chez elles. Et ainsi un déséquilibre initial se trouve constamment amplifié.

Parizeau, 1986

M. Parizeau reconnaissait de la sorte non seulement le caractère déterminant et fondamental de la *répartition territoriale de l'emploi* comme cause *naturelle* de la désintégration, mais il pointait du doigt la cause *décisionnelle* en soulignant l'impact déterminant des décisions politiques de répartition territoriale des investissements publics sur la répartition de l'emploi entre les populations locales et régionales, donc sur les inégalités.

Avec un mécanisme ainsi conçu et maintenu, une population peut efficacement disparaître à *l'insu* même de toutes et chacune des personnes qui la composent. Ces personnes imputeront à des motifs individuels et privés, pour l'un, le départ d'un fils ou d'une fille, pour l'autre, sa propre décision d'aller rejoindre ses enfants dans une nouvelle région de résidence. On peut ainsi opérer une machine à vider des régions qui a le mérite d'être invisible pour l'ensemble de ceux qui en subissent l'effet. Comme l'évoquait Montesquieu (note 3) : « Ils se sont vus détruire, souvent sans sentir les causes de leur destruction... ».

2.4 Un complot contre les citoyens ?

L'idée de complot ne colle guère à la trame des événements qui ont entraîné les décisions politiques du début des années 1970. Cette même idée devient par contre pertinente pour qualifier les gestes de désinformation, de déni de réalité, d'entêtement à maintenir le cap sur une catastrophe sociale et politique, gestes et événements qui se succèdent sans démentir depuis la fin des années 1980.

Après 1988, plusieurs supporteurs et agents des factions politiques et administratives imputables d'avoir souscrit et contribué activement à la fermeture des régions, ont enclenché une campagne incessante de désinformation ayant pour effet de détourner l'attention du public de la réalité, notamment en banalisant les impacts de la désintégration des régions. Par exemple :

- Estomper dans des publications, *les causes* décisionnelles et politiques sur lesquelles on doit agir pour changer le cours des choses. Il suffisait pour y arriver d'inonder le public d'informations stériles sur les effets individuels de la désintégration des régions, en cachant le rapport entre les causes et les effets, notamment les causes décisionnelles. Il s'agissait par exemple de camoufler le rapport entre les décisions de maintenir élevés pendant des décennies les écarts interrégionaux d'emploi et les effets en découlant : exode des jeunes sans remplacement, disparités interrégionales en matière de pauvreté et de santé.

- Utiliser la presse locale et régionale pour réduire la problématique de la désintégration des régions à une thèse intellectuelle (à prouver) à une hypothèse académique.
- Financer des recherches aux résultats prédéterminés affirmant contre l'évidence que l'exode des jeunes sans remplacement *est un mythe* et faisant valoir qu'il n'y a pas de rapport entre les inégalités d'emploi entre les régions et l'importance des pertes démographiques afférentes ⁶. Or, cette conséquence particulière est, à elle seule, suffisante pour entraîner la dépopulation des régions, conformément à l'objectif arrêté de fermer les régions.
- Qualifier publiquement de pessimistes, de misérabilistes et couvrir d'épithètes diffamants ceux qui, sur la base des faits, dénonçaient l'optimisme complaisant des apôtres du laisser-faire. Pour ceux-ci, les problèmes de la société doivent se corriger tout seul sans qu'on s'en préoccupe d'aucune manière.

De la sorte, les autorités intellectuelles, partisans et administratives impliquées ont-elles cru avoir réussi ainsi à cacher, à justifier devant l'ensemble des citoyens apparemment indifférents ou naïfs, leur inertie et leur irresponsabilité bénie devant l'accumulation des manifestations de plus en plus évidentes de la désintégration sociale, économique et politique des régions situées au nord et à l'est du Québec.

⁶ Voir deux échantillons récents en annexe 2. Dans le premier échantillon, paru en 2001, 20 universitaires souscrivent, le plus sérieusement du monde, à un article intitulé « L'exode des jeunes est un mythe ». Le second échantillon montre le « traitement » que des agents partisans réservent aux personnes qui osent croire à l'impact des décisions politiques sur les résultats démographiques décrits plus haut.

3 LA CRISE COMME RETOMBÉE DU LAISSER-FAIRE OPTIMISTE ET MENSONGER

3.1 Une crise économique

En politique, asseoir son pouvoir sur la dissimulation et le mépris envers les citoyens présente des dangers terribles, les plus redoutables étant celui d'être démasqué à son insu ou pire, celui d'être cru par ceux-là même qu'on cherchait à tromper.

Un peu avant qu'au Québec, une vingtaine d'intellectuels québécois en service commandé – dont certains du Saguenay–Lac-St-Jean – ne diffusent les résultats de leurs « travaux » soutenant que l'exode des jeunes hors des régions « *est un mythe* » et que c'est la qualité de vie plutôt que la disponibilité d'emplois qui contribue à garder les jeunes en région (v. annexe 2), la réputée firme new-yorkaise *Standard and Poor's* livrait sa propre analyse concernant les perspectives de croissance économique des 25 plus grandes agglomérations canadiennes pour les dix années à venir. Les constats de la firme ridiculisent à leur face même – et à leur insu – les arguties de ceux qui nient le rapport entre l'exode des jeunes et la disponibilité d'emplois en région, préférant limiter la compréhension de la réalité aux caractéristiques individuelles de la « *migration des jeunes* ».

L'analyse de la firme de Wallstreet prévoit pour Jonquière-Chicoutimi, Trois-Rivières et Sherbrooke une récession économique (*slump*) directement attribuable aux tendances démographiques, locales et régionales, et plus précisément aux causes et aux conséquences de l'exode des jeunes vers des grandes agglomérations urbaines du Québec.

Or dans les faits, il appert que la prévision de *Standard Poor's*, vaut non seulement pour les trois agglomérations urbaines mentionnées, mais de la même manière pour les régions dites *ressources*, prises comme un seul ensemble. Les prévisions de *Standard and Poor's* s'appuient sur les mêmes critères mis en lumière par les travaux réalisés au Québec sur la désintégration des régions et évoqués par J. Parizeau en 1986 : essentiellement, ***les inégalités interrégionales de niveau d'emploi et l'exode des jeunes***. Or ce fait contribue à mettre en évidence l'imputabilité des autorités responsables du développement économique à propos de la crise actuelle des régions en désintégration.

C'est le 30 décembre 1997 que la Gazette de Montréal publiait, sous la plume du journaliste Terrance Wills, de substantiels extraits et une analyse de l'étude de *Standard and Poor's*, portant spécifiquement sur la région de Jonquière-Chicoutimi :

« SAGUENAY SLUMP PREDICTED BY WALL STREET AGENCY

The study by the Wall St. Agency Standard & Poor's says Chicoutimi-Jonquière will have the highest unemployment rate of any of Canada's 25 census metropolitan areas.

Over the next 10 years, employment will rise only modestly in the region, and this, along with continuing welfare cutbacks, will prompt an exodus of young people seeking work, it says.

"There are no white knights (to bring new industry) on the Chicoutimi-Jonquière horizon," the study says. "The rate of unemployment in the area will come down not because the local economy improves but because of the net out-migration of its people as the removal of income-support programs encourages the area's younger members to relocate," says the analysis done by Standard & Poor's DRI/McGraw Hill Canada economic service.

The destination of these job-hungry young people, many of them unilingual francophones, will probably be Montreal, which is suffering its own economic problems, the study says, or Ottawa-Hull, which will experience solid economic growth...

The study says Montreal as The Gazette reported on Monday will fall farther behind Toronto in growth...

Montreal and Chicoutimi-Jonquière are not the only Quebec metropolitan areas with prospects dimmer than the Canadian average : Sherbrooke and Trois-Rivières will suffer continuing high unemployment and lower-than-average income, it says, while Quebec City will be hit by provincial cutbacks. The slow expansion of Montreal and the hinterland is "due to high tax levels, political concerns, and the loss of important business and functions to Toronto," it says.

While the study... fingers Chicoutimi-Jonquière's high dependence on the volatile natural-resources sector and on recession-ravaged manufacturing for giving the region the unenviable position as the slowest jobsproducer of all Canada's metropolitan areas.

“Industries geared toward raw materials will grow more slowly than high-technology/high knowledge goods and services,” the study says.

Along with the highest jobless rate, Chicoutimi-Jonquière also has the lowest participation rate among its labor force, meaning, because of the poor prospects of getting a job, many people don’t even bother to register as looking for a job, and therefore aren’t counted as officially unemployed...

While Sherbrooke over 10 years will see its high jobless rate approaching the Canadian average, “this is more a reflection of the out-migration of the area’s youngest people especially those who are English-speaking than a sign of relative economic strength,” the study says...

In Trois-Rivières, which has lost jobs in manufacturing and construction, economic prospects will remain modest, with the 14.8-per-cent jobless rate reported by StatsCan in November ebbing to 11.6 per cent over five years, the study says. »

À leur face même, les prétentions des groupes financiers du Québec en matière économique sont très exagérément optimistes alors que la situation réelle des régions-ressources et du Québec dans son ensemble est infiniment plus tragique que celle qui est actuellement perçue par certains chevaliers de l’industrie. Comme l’affirment les analystes de Wallstreet, *le temps des chevaliers blancs est désormais révolu* : ainsi les régions qui ont raté le virage vers les services publics au début des années 1970 pour miser tout leur développement économique sur l’exploitation des matières premières – comme on cherche encore à le faire accroire aux régions qu’on appelle « ressources » – se retrouvent aujourd’hui en position très fâcheuse, sinon désespérée.

3.2 Une crise politique majeure

Maints observateurs de la scène électorale québécoise voient sans doute comme très exceptionnel le revirement récent de l’opinion générale des électeurs québécois à l’égard des formations politiques « dominantes ». Ces électeurs, en moins d’un mois, et sans préavis aucun, jetèrent massivement leur dévolu sur un tiers parti, n’ayant nulle expérience du pouvoir et n’ayant fait élire, jusqu’à tout récemment, qu’un seul député dans les 125 circonscriptions du Québec. Le tout dans une situation de crise économique profonde.

Plusieurs événements concomitants à ce revirement de tendance peuvent laisser penser aux citoyens du Québec que les véritables détenteurs du pouvoir ne sont pas les députés que les citoyens élisent, mais plutôt des opérateurs du système, lobbyistes et autres agents, non imputables de leurs interventions. Quant aux députés, ceux-ci se sont faits davantage les représentants des pouvoirs gouverne-

mentaux et exécutifs auprès des citoyens, que les représentants des citoyens au Parlement.

Parmi ce genre d'événements, on compte en premier lieu :

- Une tentative du parti au pouvoir de donner, sans contrepartie, deux régions entières du territoire québécois incluant les citoyens qui les occupent à un peuple amérindien, et ceci à l'insu des citoyens concernés, et sans même que les députés censés représenter les intérêts collectifs de ces citoyens n'aient été impliqués ouvertement et directement dans les négociations entre des représentants montréalais et des représentants du peuple Montagnais. Sans même que les représentants élus des collectivités régionales visées n'exigent d'être partie prenante de cette négociation historique.
- En second lieu un projet issu d'un regroupement de 20 000 citoyens de la Gaspésie – les Patriotes – ayant apparemment perdu confiance dans les pouvoirs publics, de porter le problème de la désintégration de leur région devant les tribunaux internationaux.
- Enfin l'ébauche d'un projet pour créer au sein des régions-ressources en désintégration des gouvernements régionaux faits de représentants de corporations ou représentants des intérêts privés, non imputables devant les citoyens, et répondant aux directives dictées par Québec.

3.3 Éléments de synthèse

Les constats dressés ici sur les *résultats* obtenus en matière de développement et sur les *causes* qui expliquent tels résultats dessinent les contours du problème à résoudre.

- Toute société régionale a, à l'évidence, besoin d'une économie. Au Saguenay–Lac-St-Jean comme dans cinq autres régions en baisse démographique, c'est l'économie qui est en train de perdre sa société par *dépopulation* : les marchés locaux et régionaux y *ont perdu* leur capacité naturelle de se maintenir⁷.
- À l'évidence, le résultat de « 30 ans de développement » qui affecte la partie est et nord du Québec, par son caractère général et chronique ne peut relever d'un problème d'obédience locale ou régionale. Dès 1986, Jacques Parizeau, l'un des concepteurs principaux des mécanismes de l'État québécois moderne, reconnaissait le caractère déterminant de l'activité gouvernementale dans le processus de désintégration. Dans tel contexte, le recours aux *seuls* moyens locaux et régionaux serait insuffisant, voire dilatoire, pour résoudre une pro-

⁷ On évoque souvent comme un problème social de ces populations la surabondance d'enfants et de géniteurs au sein des collectivités amérindiennes. Que dire alors du problème social des collectivités canadiennes-françaises qui occupent toute la partie est et nord du Québec méridional et qui sont – dans leur trajectoire actuelle – sur la voie d'une extinction programmée, par perte de leur capacité de reproduction naturelle.

blématique de cette nature. Tout au plus perdra-t-on *encore* ainsi un temps qui est compté.

- Malgré les démonstrations faites, réitérées et non réfutées depuis 1986 sur la nature, l'ampleur et les causes décisionnelles de la problématique de la désintégration qui confronte maintenant toute la société québécoise, force est de constater que la contribution des instances institutionnellement responsables et imputables de tels résultats a consisté plus souvent qu'autrement : à détourner l'attention publique, à dénier les faits, à couvrir d'épithètes négatifs le simple geste d'alerter sur une réalité tangible et mesurable, à nier implicitement le droit à l'égalité des chances par l'utilisation officielle et persistante d'étiquettes discriminatoires comme le terme régions *ressources* (opposé au « Québec de base »).
- Il faut aussi constater la crise institutionnelle que dénote l'absence tangible de correction depuis la divulgation du problème (1986). Cinquante-sept MRC et six régions en baisse démographique absolue : c'est encore un *fait insuffisant* pour justifier tout débat ou toute implication de l'instance qui réunit tous les représentants territoriaux des collectivités du Québec : les députés réunis au Parlement. On laisse plutôt au gouvernement et à ses ramifications administratives l'initiative de manœuvrer des forums constitués majoritairement de « bénévoles » sans imputabilité auprès de leurs concitoyens.
- La persistance du processus de désintégration n'est pas compatible non plus ni avec la lettre, ni avec l'esprit de la loi fondamentale du pays, la Constitution canadienne. Pourtant, cela continue! Comment une contravention aussi évidente aux dispositions de la loi fondamentale peut-elle se perpétuer.

4 ISSUE DE LA CRISE : ÉLÉMENTS DE SOLUTION

Compte tenu de l'ampleur de la crise, de sa nature et de ses causes, il importe – si cela est encore possible – d'identifier des voies de solution permettant de s'attaquer de façon compétente et efficace à ses causes.

L'issue de la crise exige de la part des décideurs une connaissance et une maîtrise quasi parfaite des *causes* qui ont engendré cette crise, de l'ampleur des dégâts dont souffre la société et de la trajectoire dans laquelle les choses évoluent. Ceci afin de bien identifier les gestes et les actions susceptibles de contribuer davantage à conserver la situation comme elle est et même l'empirer, au lieu de l'améliorer.

4.1 *Qui* peut contribuer à changer le cours des choses ?

La désintégration des régions est, en fait, le résultat d'un premier échec résultant de la mise au rencard de la principale et première institution d'un régime démocratique. Le *parlement* est en effet le lieu où les représentants légitimes des citoyens regroupés en communautés territoriales, les circonscriptions électorales, conviennent de la contribution de chacun à la richesse collective, de la redistribution de cette richesse pour le bien général de l'*ensemble* de la société, et non pour le bien d'une seule de ses parties au détriment des autres. Pour assumer cette fonction, la plus importante entre toutes, les représentants doivent disposer d'une information juste sur la situation de l'ensemble de la société et sur les critères universels et premiers qui permettent d'agir sur celle-ci. Cette information devrait de surcroît être indépendante du gouvernement qu'est censé contrôler le Parlement.

Or, au Québec, les députés sont devenus davantage les représentants du gouvernement et même des chefs de partis dans leurs circonscriptions respectives, que les représentants des citoyens de leurs circonscriptions au parlement.

Ce qui se produit présentement dans le cadre du Rendez-vous national des régions illustre bien la supplantation tolérée de la fonction des parlementaires élus par la fonction exécutive, gouvernementale et administrative. Devant un *désastre* social qui affecte la majeure partie du territoire habité du Québec, l'organisation du débat est laissée à des ministères et la teneur des discussions et des décisions en découlant est laissée à une assemblée formée majoritairement de non-élus, non imputables auprès des collectivités territoriales de leur région⁸. À cet égard, les représentants de groupes d'intérêts financiers, privés ou publics, ainsi que les dirigeants des regroupements corporatifs nommés ou non par les instances gouvernementales et par d'autres fonctions exécutives n'ont aucune légitimité d'agir au nom des populations concernant l'utilisation et le choix des moyens de l'État pour changer le cours des choses. Dans ce contexte, seuls des élus, députés et des maires des municipalités, conservent la légitimité d'agir pour changer le cours

⁸ Il est intéressant de noter que le redémarrage d'une usine de lait puisse possiblement mobiliser une discussion des Élus du Parlement (en Commission parlementaire) mais pas le sort des populations de l'est et du nord du Québec...

des choses dans l'intérêt des citoyens qu'ils représentent. Autrement, l'État n'est qu'un mécanisme aveugle pour répartir des subsides et avantages sur la base d'arbitrages opérés par des personnes non redevables et non imputables auprès des populations, mais rassemblées en « lobby » collectif.

Éventuellement, les élus, réunis en Parlement, finiront par *devoir* aborder le sujet tabou de la *désintégration* des régions (donc du Québec). Cela adviendra lorsque, la crise s'étendant, la révolte grondera dans de trop nombreuses collectivités. Disposera-t-on alors des conditions permettant de débattre et d'agir ? Sera-t-il possible alors de rétablir une solidarité sociale dans le partage de la richesse, après des décennies de pratiques fondées sur la domination économique d'un pôle, sur la satisfaction des intérêts corporatifs et sur la négation politique, démographique et économique de nombreuses collectivités territoriales, locales et régionales ?

4.2 *Quoi faire ?*

La désintégration des régions est aussi le résultat d'un second échec touchant le rôle de l'État. Celui-ci, plutôt que d'axer ses orientations sur la recherche d'égalité des chances entre tous les citoyens sans égard à leur région de résidence, préféra concéder à des groupes d'intérêts plus puissants que les autres *les faveurs qu'il n'avait pas la force de leur refuser*. De la sorte se sont amplifiés les déséquilibres entre les municipalités riches et les municipalités pauvres, entre les régions riches et les régions pauvres.

Dans ce contexte, les actions à entreprendre par les élus, viseraient à *faire orienter* les décisions parlementaires concernant la redistribution des fonds publics afin d'équilibrer les niveaux d'emplois entre les régions, jusqu'à correction des dégâts auxquels ont été soumises les régions actuellement en désintégration depuis une trentaine d'années.

Ces 30 dernières années ont montré la puissance et l'efficacité des moyens d'État : cette efficacité mise au service de la concentration et de la croissance d'un pôle a pratiquement *stérilisé* la capacité de reproduction naturelle de beaucoup de collectivités locales et régionales. Seule une réorientation majeure de la redistribution des fonds publics entre les collectivités pourrait inverser le phénomène. Le problème ne réside pas dans les méthodes et les techniques pour y arriver : d'autres sociétés provinciales y parviennent, là où le Québec ne feint même pas d'essayer. Tout se passe, pour l'heure, comme si l'enjeu consistait à *camoufler* les responsabilités à l'égard du problème, le problème était devenu évident par lui-même.

4.3 Comment amener les parlements provincial et fédéral à forcer la redistribution des fonds publics pour le bénéfice des citoyens de toutes les communautés régionales du Québec ?

L'expérience des 20 dernières années démontre que les actions initiées par le désir de convaincre du bien-fondé des actions à entreprendre pour réaliser l'égalité des chances entre les régions se sont toutes soldées par des échecs. Ni les dénonciations des manquements à la loi, ni la crainte des conséquences d'être tenu imputable des inégalités socio-économiques et leurs séquelles pour les populations, ni la confirmation des faits et des tendances par les autorités les plus aptes à le faire, ni l'anticipation des scénarios les plus cauchemardesques pour la société entière (à défaut de réaliser cette égalité entre les citoyens) tout cela n'a eu aucun effet pour changer le comportement des groupes et des autorités responsables de ces inégalités et de leur maintien.

Dans ce contexte, la seule possibilité qui reste pour changer le cours des événements, consiste à *contraindre les autorités responsables à assumer les devoirs et responsabilités* correspondant aux fonctions qu'elles occupent.

4.4 Pourquoi faut-il le faire ?

Les résultats décrits et la nature des réactions qu'ils suscitent dans les milieux responsables laissent perplexes sur l'aptitude collective à bien apprécier les impacts et les conséquences du *laisser-faire-optimiste-et-obligatoire*. En tout respect pour les populations de la Gaspésie qui sont parvenues à des phases plus critiques du processus de désintégration, combien d'autres Gaspésies le Québec est-il capable de « se payer » tout en pouvant prétendre rester UNE société ? Comment parler encore longtemps de l'avenir de LA société québécoise lorsque dans les faits, on agit comme si on pouvait vider des localités et des régions comme on ferme un comptoir commercial? Une société qui agit de la sorte sciemment n'a pas d'avenir.

L'égalité des chances, quelle que soit la région de résidence, est une condition première garantie par la Constitution, notre constitution. La contribution de tous au développement et à l'accroissement de la prospérité collective ne peut se réaliser qu'à cette condition. Autrement, les efforts régionaux et privés pour « se prendre en charge » et se mobiliser n'auront servi qu'à garantir l'impunité des responsables de la désintégration des régions.

Appendice

LA PARTICIPATION RÉGIONALE AU RENDEZ-VOUS GOUVERNEMENTAL

Une délégation de 18 personnes formée majoritairement de personnes non élues représente le Saguenay–Lac-St-Jean au Rendez-vous national des régions initié et convoqué par le gouvernement du Québec. La délégation y porte neuf propositions mises de l'avant par le Conseil régional de concertation et de développement. Bien que présentées comme des propositions distinctes, ces neuf fiches laissent ressortir une certaine conception qu'on pourrait résumer comme suit :

1. *Un objectif social* : l'atteinte d'un bilan démographique (migratoire) positif.
2. *Un gouvernement régional* (à terme) : doté de juridictions et de moyens d'intervention adéquats.
3. Des moyens financiers, fiscaux et réglementaires.
 - Le transfert à la région de la *propriété des ressources naturelles*.
 - Un mot à dire sur le mode de répartition des fonds publics de *service* entre les régions.
Par le biais d'une *Commission nationale permanente sur l'équité interrégionale conseillant l'Assemblée Nationale*.
 - *Un fonds d'investissement privé*.
Un outil de stimulation du secteur privé par la *création d'un fonds régional privé*, alimenté à même les *fonds publics* (fédéraux et provinciaux) et les fonds de pension des citoyens de la région.
4. *Quelques projets ciblés*.
 - Sur l'industrie du secteur primaire et secondaire (bois, agro-alimentaire).
 - Sur la création de créneaux d'excellence (développement durable, éducation post-secondaire).

Sous le dehors de propositions apparemment distinctes et thématiques, il y a **un projet de société régional**. Il devient dès lors légitime et nécessaire d'examiner comment une délégation, qui se dit représentative de tout le Saguenay–Lac-Saint-Jean, part mener un combat vital pour sa région en crise. Sont donc examinées ici les caractéristiques majeures de cette participation régionale au Sommet.

1. La représentation de la région :

- La délégation est formée majoritairement de non élus, donc de personnes qui, dans cette fonction de représentation, n'ont et n'auront aucun compte à rendre à la population par le truchement de mécanismes démocratiques.
- La participation de quelques élus municipaux n'y relève d'aucune conception démocratique d'ensemble. Sauf erreur, les élus participants ne se sont pas appuyés sur des mandats émanant de leurs commettants.
- Souvent à l'intérieur des propositions, il est explicitement écrit « *la région s'engage à* »... Sur quelle base et sur quelle imputabilité *institutionnelle* à l'endroit des citoyennes et citoyens de la région, ces affirmations se basent-elles ? (Louis XIV pouvait dire : "L'État, c'est moi". Est-ce que la région, c'est eux ?)
- Le CRCD n'a pas jugé pertinente la résolution des élus de Ville Saguenay qui réclamaient une place aux Élus reflétant la part de population qu'ils représentent. La participation tolérée de Ville Saguenay devait même, selon le CRCD ne pas déborder le cadre des propositions faites par l'organisme.
- Paradoxalement par rapport aux institutions démocratiques du Québec, ce sont des administrateurs et des agents de corporation publiques ou privées qui décident de la pertinence ou non d'inclure des élus dans la représentation de la région.

Il faut donc conclure que la représentation régionale au Rendez-vous national des régions reflète la conception et la manière de faire propre au CRCD. Point.

2. Les bases objectives du projet de société proposé :

- À part un catalogue rempli de bonnes nouvelles pour les régions-ressources et de statistiques très majoritairement encourageantes (fournies gracieusement aux CRCD par le Ministère des régions), le CRCD ne dresse **aucun** bilan des résultats atteints en matière de développement.
- La délégation va réclamer *des pouvoirs sans précédent* pour la région sans aucune démonstration sur les faits évolutifs qui justifieraient des changements et des pouvoirs de l'ampleur de ceux qu'ils réclament. À la rigueur, cette délégation pourrait s'y faire demander par n'importe lequel compétiteur pour les "largesses" de l'État : « C'est quoi *ton* problème ? »
- Faute de problèmes à résoudre, la délégation n'est porteuse d'aucune analyse des **causes** d'éventuels problèmes qui confronteraient notre région. Ainsi, l'effondrement démographique de la région peut être imputé, en tout ou en partie, à un *processus naturel inexorable* ou encore à l'irresponsabilité de la région elle-même qui n'aurait pas su se fabriquer une prospérité tout en disposant d'autant de ressources.
- En l'absence de causes relevant de facteurs naturels ou décisionnels identifiés et nommés, sur quelles hypothèses reposent leurs solutions, sur quelle base réclament-ils ce que tous les autres exigent aussi ou détiennent déjà ? Sur quoi, fondent-ils ces propositions ?

Il faut bien constaté qu'on a évité d'établir un bilan mesurable et réel des résultats régionaux et québécois en matière de développement. On a aussi omis d'identifier formellement les causes éventuelles des performances en cette matière.

Dans ce contexte de négociation où on s'en remet au bon vouloir du gouvernement, il faut se demander si implicitement, on n'a pas instauré au Saguenay-Lac-Saint-Jean un procédé original, une nouvelle division du travail de revendication. La recette se résumerait comme suit :

- 1) laisser à quelques personnes ciblées la tâche d'analyser la réalité et de mettre sur la table les constats négatifs et l'analyse des causes. Leur laisser en exclusivité, l'analyse des causes pouvant remettre en question les orientations prises par le gouvernement ;
- 2) se servir ensuite de la situation créée par la publication de ces analyses pour réclamer plus de pouvoir sans jamais remettre en cause soi-même l'autorité gouvernementale;
- 3) enfin, pour bien montrer son respect pour l'autorité gouvernementale (afin, éventuellement, d'obtenir ses faveurs), voir à semer le doute et le discrédit sur les "pessimistes et misérabilistes" qui se complaisent à décrire les faits négatifs (sans voir tout le positif ainsi laissé aux postulants du pouvoir économique-administratif). En bonne politique, on dit souvent qu'il faut « graisser la roue qui grince ». La nouveauté ici, consisterait à profiter des grincements de quelques-uns pour que d'autres, plus opportunistes, se sauvent avec la graisse.
- 4) un raffinement supplémentaire serait de faire des dénonciateurs (décrits en 1) la **cause** des maux qu'ils dénoncent. A titre d'exemple fictif, bien sûr, un sociologue dénonçant les bilans migratoires négatifs pourrait être transformé en cause majeure de l'exode des jeunes (voir l'annexe 2). Un peu comme si, en abusant de la bonne foi des gens, un club de *pyromanes bavards* pourrait espérer faire emprisonner à leur place les *pompiers...* qui, chose étrange, sont toujours aperçus sur le lieu des incendies.

A moins, et cela ne manque pas d'être plausible, que ce comportement découle de l'expérience antérieure du CRCD dans des situations où il *risquerait* d'être confronté au gouvernement.

À ce sujet, un éditorial du **Quotidien**, paru le 13 mars 1998 et signé par Monsieur Carol Néron, illustre assez bien l'évolution de l'action du CRCD : [...]

« L'arrivée d'une nouvelle équipe de direction après le départ annoncé, il y a environ deux ans, de Jean Wauthier et de Serge Chiasson, a passablement calmé les ardeurs contestataires naissantes (et inhabituelles) du CRCD.

Les choses ont commencé à se gâter pour l'ex-président et son directeur général quand ils ont décidé, contre toute attente, de tenir des états généraux à caractère socio-économique qui visaient essentiellement à mettre le gouvernement québécois de l'époque, dirigé par Jacques Parizeau, face à ses responsabilités régionales. L'événement a eu lieu, des propos plus ou moins aigres-doux ont été échangés entre les décideurs locaux et les re-

présentants politiques. À partir de ce moment, il était dès lors prévisible que la sauce tournerait mal pour le duo Wauthier-Chiasson.

Car les gouvernements – les péquistes un peu plus que les autres peut-être? – détestent souverainement être remis en question par leurs propres créatures ...

Un lobby discret mais influent, dont l'origine est connue, a fait comprendre à Jean Wauthier qu'il était temps pour lui de prendre une retraite méritée à titre de président du CRCD; quant au directeur-général Serge Chiasson, après une séance publique de lynchage particulièrement dévastatrice, il s'est retrouvé rapidement sur une tablette pour cause de « réingénierie administrative ».

L'alerte passée – la première et sans doute la dernière de toute son histoire – le CRCD est redevenu ce qu'il a toujours été, c'est-à-dire un club bon chic bon genre de type onusien où beaucoup de problèmes sont abordés et discutés mais où les initiatives structurantes à valeur ajoutée ne courent pas nécessairement les rues !

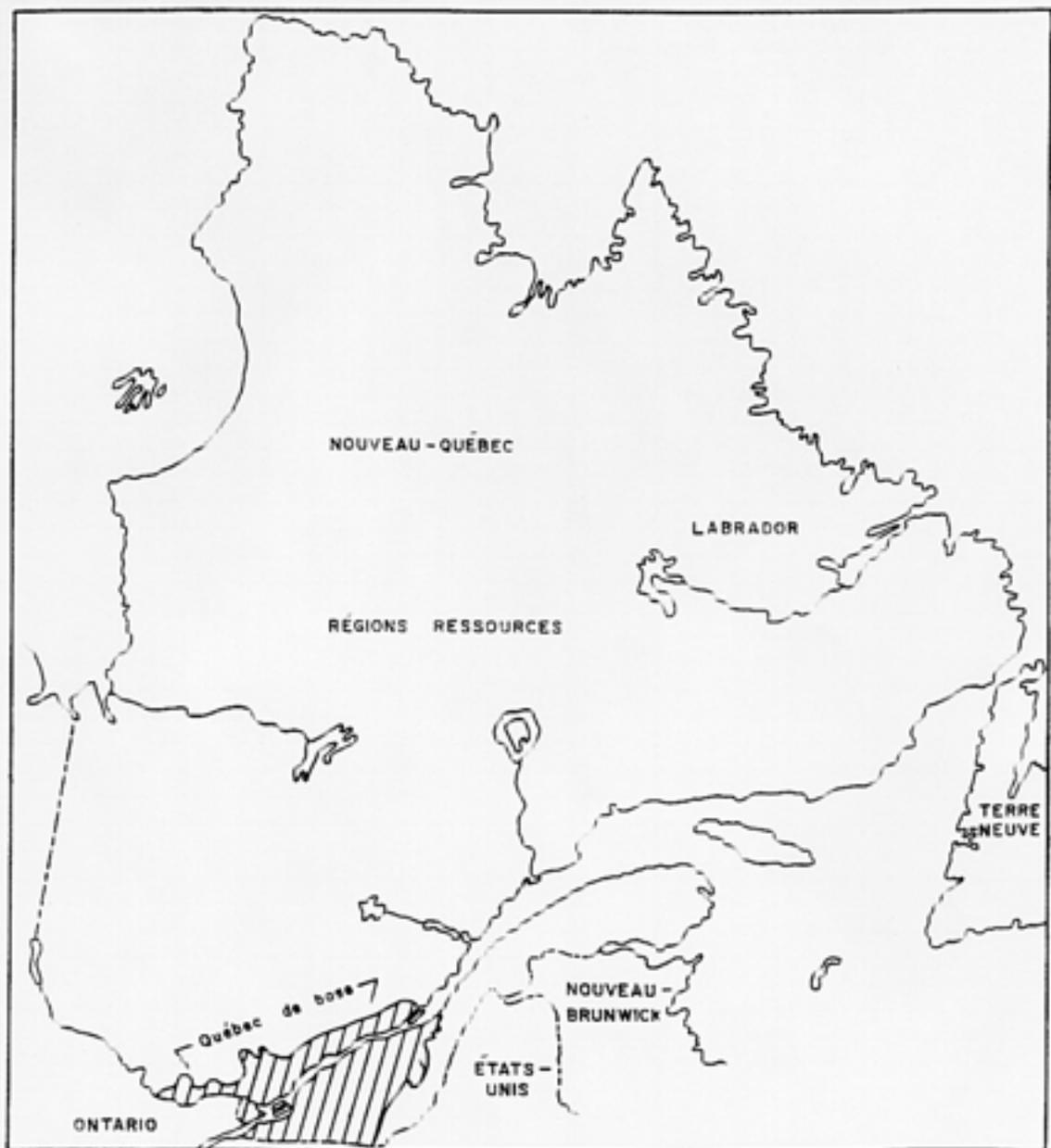
Le Conseil régional de concertation et de développement fait de la rectitude politique sa caractéristique principale. » [...]

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE. 1986. *Mémoire à la Commission d'étude sur l'avenir des municipalités*. Québec. 16 pages. Texte conçu et rédigé par Charles Côté sur la base de ses travaux d'évaluation.
- CÔTÉ, Charles 1991. *Désintégration des régions : Le sous-développement durable au Québec*. Éditions JCL, Chicoutimi. 261 pages.
- CÔTÉ, C. & D. LAROUCHE. 2000. *Radiographie d'une mort fine : Dimension sociale de la maladie au Québec*. Éditions JCL, Chicoutimi. 285 pages.
- FORTIN, Gérald 1971. *La fin d'un règne*. HMH-Hurtubise, p. 330; p. 342.
- GOUV. DU QUÉBEC, INSPQ, *Portrait de santé - Le Québec et ses régions, 2001*.
- PARIZEAU, Jacques, 1986. *Rapport de la Commission d'étude sur l'avenir des municipalités*, p. 208-209.
- PARTI QUÉBÉCOIS. 1970. *La Solution*, p. 36.
- RAPPORT HMR. 1970. Cité dans *Radiographie d'une mort fine*, p. 182-186.
- STATISTIQUE CANADA, Cansim.

Annexe I

Le Québec de base et les régions ressources



Source : Office de Planification et de Développement du Québec (OPDQ), Direction générale de la planification, Les orientations du développement du Québec. L'aménagement du territoire et le développement économique. (Document de travail interne – 1^{re} version), Québec, OPDQ, 1973, 173 pages, pp. 29-33.

Annexe II

Journal économique, juillet 2001

L'exode des jeunes en région est un mythe

par Dany Rousseau

L'exode des jeunes en régions est un mythe qui a assez duré. Selon une étude réalisée par une vingtaine de chercheurs québécois, le tiers des jeunes qui ont quitté reviennent ensuite s'installer dans leur région et 60% seraient prêts à faire de même, si les circonstances s'y prêtaient. « Au début de cette étude, nous avions en tête les pires scénarios, où tous les jeunes s'en allaient pour ne plus revenir. Or, nous avons découvert que le phénomène est loin d'être irréversible. De plus, la très grande majorité de ceux qui ont quitté continuent à se sentir très préoccupés par ce qui se passe dans leur région », indique Mme Madeleine Gauthier, chercheuse à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société et coordonnatrice du Groupe de recherche sur la migration des jeunes.

De telles données justifient que les politiques à développer doivent davantage chercher à attirer qu'à retenir les jeunes. « Je suis convaincue qu'il n'y a pas une région qui ne compte aucun attrait susceptible d'attirer les jeunes. Il faut donc travailler à développer les forces et les faiblesses de chacune des régions ».

De plus, beaucoup de jeunes ont, notamment, dénoncé la « lenteur des élus locaux ». Pour Mme Gauthier, il serait sans doute possible de résoudre ce problème en permettant aux jeunes de s'implanter davantage dans les décisions qui touchent leur communauté. Le mouvement Place aux jeunes, les forums jeunesse et les carrefours jeunesse-emploi constituent par conséquent des exemples d'initiatives encourageantes.

« Ce sont en effet, tous des lieux qui ont été aménagés récemment et qui

permettent de penser que les jeunes pourront de plus en plus prendre la place qui leur revient dans le développement des régions. »

Dans le cadre de cette étude, une vingtaine de chercheurs, provenant des institutions d'enseignement de partout au Québec, se sont intéressés au mouvement de migration des jeunes. Au total, ce sont 5,518 personnes, âgées de 20 à 34 ans, qui ont été interrogées.

Il a ainsi été possible d'apprendre qu'une minorité de jeunes, 46,7%, choisissent d'aller vivre à l'extérieur de leur région d'origine. Les motifs évoqués par ces derniers s'avèrent particulièrement variés. « L'emploi est un facteur important, mais il n'explique pas tout. En fait, nous nous sommes rendus compte que les jeunes quittent d'abord pour aller étudier. Il y a aussi d'autres considérations, comme le fait de suivre un conjoint ou la simple vo-

lonté d'aller voir ce qui se passe à l'extérieur du patelin. »

Interrogés à savoir à quelles conditions accepteraient-ils de revenir dans leur région, les jeunes ont évidemment répondu en grand nombre la possibilité de se trouver un emploi et de gagner leur vie convenablement. Mais, ils ont aussi dit considérer d'autres facteurs comme la possibilité de vivre avec des gens aimés et le fait de pouvoir profiter d'une bonne qualité de vie.

Le phénomène de la migration des jeunes varie également beaucoup selon

les régions. Par exemple, en Abitibi-Témiscamingue, les jeunes quittent plus tôt la région, mais ont tendance à être plus nombreux à revenir qu'ailleurs au Québec.

Ces propos rafraîchissants ont semblé réjouir beaucoup de personnes qui assistaient aux Journées du développement économique local. « À partir de maintenant, on ne pourra plus dire que c'est la faute des jeunes si les régions connaissent des difficultés », a commenté M. Yvon Leclerc, président de l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLQD).

Journal *À Cause ?*, novembre 2002, page 23.

GÉNÉRATIONS RÉFLÉCHIES

La modération a bien meilleur goût !

Martin Duval
CHICOUTIMI

La désintégration des régions *existe belle* et bien et ses effets sont indéniables. Nul ne peut contester les chiffres sur la migration des jeunes vers les grands centres, l'expansion de la pauvreté ou le chômage endémique qui frappent les régions ressources. Là réside, sans doute, le plus grand mérite d'un chercheur comme Charles Côté qui a su analyser certaines statistiques sur une longue période.

La désintégration des régions n'est pas une fatalité insurmontable

Comment les chercheurs réputés, qui ont écrit le livre *Le Pays trahi*, dérivent-ils vers la politique-fiction en traitant des causes du sous-développement régional ? En effet, il y a une enflure verbale dans le discours lorsqu'on traite des causes du sous-développement des régions. Comment peut-on sincèrement et le plus sérieusement du monde déclarer, comme le font les auteurs du livre *Le Pays trahi*, que « (...) par une orientation explicite et délibérée depuis le début des années 1970, l'État québécois a entretenu et

amplifié les disparités de la répartition de l'emploi entre les collectivités (...) » Comme théorie du complot on n'avait pas vit plus belle illustration depuis la chasse aux sorcières.

Comment ne pas également trouver d'un ridicule absolu cette fameuse déclaration du 14 juillet où l'on peut lire « que nos élus et le gouvernement du Québec s'entendent pour nous exproprier de notre région sans que nous n'ayons rien à y dire » S'il y a de mes compatriotes pour croire à ça, je les comprends de se sentir opprimés par le gouvernement. De telles paroles sont dangereuses parce qu'elles fabriquent sournoisement un sentiment imaginaire d'humiliation dans la population.

En fait, s'il y a trahison en ce pays du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce serait de celle des intellectuels dont il faudrait parler. Comment se fait-il que les leaders d'opinion, que les universitaires régionaux, que les groupes sociaux progressistes gardent le silence et ferment les yeux devant un tel ramassis de clichés, tic demi-vérités et de théo-

ries boiteuses concernant le développement de notre région ?

Une démonstration aux allures scientifiques

La démonstration des partisans de la thèse de la trahison s'appuie sur des documents gouvernementaux des années 1970, dont le fameux Rapport Higgins-Martin-Raynaud où l'on pouvait lire textuellement : « Il n'y a rien de répréhensible à supprimer la pauvreté dans une région peu développée en attirant sa population dans une ville dynamique ». Oui, il est vrai que le gouvernement a mis de l'avant, à une certaine époque de telles politiques. Des villages gaspésiens ont été fermés : les populations ont été déplacées. Constat unanime : cette politique fut un échec sur toute la ligne. N'importe qui le dit aujourd'hui, autant les spécialistes du développement régional que les représentants du gouvernement, partout, on enseigne que ces orientations des années 1970 sont à bannir et qu'il s'agit là d'un modèle de développement à proscrire.

Les partisans de la thèse de la trahison soutiennent de plus, sans rougir, que le gouvernement québécois n'aurait jamais depuis dévié de cette politique de fermeture de villages et de désintégration organisée des régions. M. Côté conclut dans ses travaux que les décisions gouvernementales, notamment le mode de financement en santé, sont la source de plusieurs problèmes en région (taux de suicide, chômage, santé, etc.).

Ayant fait quelques tours de méthodologie jadis, j'ai besoin de savoir comment M. Côté, en tant que sociologue réputé, arrive à isoler la variable « gouvernementale » pour expliquer la hausse des suicides ou l'exode des jeunes depuis les années 1970. Il ne s'agit pas, à mon avis, de phénomènes que

l'on peut arbitrairement isoler des autres variables de la dynamique socio-économique. Si je voulais, pour m'amuser, prouver que la chute des feuilles à l'automne est la cause première de l'arrivée de la neige, je ferais comme M. Côté et serais en mesure de démontrer dans mes graphiques que les phénomènes sont associés, alors qu'il n'en est rien.

On le sent, dans leurs textes, les auteurs du livre *Le Pays trahi* voient dans l'État un bloc monolithique qui déciderait de tout et qui serait seul maître des réalités économiques. L'État, par sa nature, est plutôt à l'image d'une vaste toile insaisissable aux contours flous, un enchevêtrement de décisions ponctuelles et parfois désordonnées. De plus, l'État n'est qu'un acteur, parmi tant d'autres, qui influence les flux économiques. Dans ce contexte, l'horizon des possibles pour un gouvernement se résume, selon moi, à tenter d'atténuer les effets du sous-développement régional ; les politiques n'influençant pas de façon déterminante les tendances lourdes, telle la localisation des emplois.

Les causes réelles de la désintégration des régions sont multiples: passage d'une économie basée l'exploitation des ressources naturelles à une économie du savoir, un entrepreneurship étouffé par le développement des grandes entreprises, départ de la main-d'œuvre qualifiée, image négative de certaines régions (souvent entretenue par les régionaux eux-mêmes), etc. S'ajoutent à cette liste, bien sûr, les interventions *déstructurantes* du gouvernement, mais ce n'est là qu'un des éléments du puzzle.

Cela étant dit, la désintégration des régions n'est pas une fatalité insurmontable. Il est possible de renverser les tendances en s'attaquant aux différentes causes. Bref, si l'on veut contrer cette désintégration, il faut s'armer

d'une stratégie globale et d'une mobilisation de tous les acteurs régionaux. Il ne faut plus demeurer dans une position d'attente face à des pourvoyeurs potentiels comme nous l'avons souvent fait. L'espérance aveugle d'une intervention divine des gouvernements serait une position aussi malsaine pour notre région que l'a été notre dépendance à l'égard des grandes entreprises nourricières jadis.

En conclusion, ce n'est ni la fatalité, ni un complot imaginaire qui expliquent la désintégration de la région, la réalité est beaucoup plus complexe. Savoir faire les nuances, garder son esprit critique et sa vigilance, voilà le défi. C'est pourquoi en terminant, je fais toute mienne cette maxime du philosophe Alain : Le difficile, voyez-vous, c'est d'être modéré sans être faible.

Pour aller plus loin

SITES INTERNET

- Observatoire jeunes et société : <http://www.obsjeunes.qc.ca/>. Vous y trouverez plusieurs recherches et articles traitant de la migration des jeunes.
- Fiscalité, répartition de la richesse et inégalités interrégionales au Québec et au Canada. Mémoire présenté en octobre 2001 à la Commission sur le déséquilibre fiscal par le Conseil central des syndicats nationaux dit Saguenay-Lac-Saint-Jean : <http://www.descquilibrefiscal.gouv.qc.ca/fr/memoire/pdf/M43.pdf>

LIVRES

- CÔTÉ, Charles, et LAROUCHE, Daniel. *Radiographie d'une mort fine*, Chicoutimi, Éditions JCL, 2000, 285 p.
- CÔTÉ, Charles, *Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec*. Chicoutimi, Éditions JCL, 1991, 262 p.

Annexe III